

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Economie 1^{ère} année** est ainsi constitué pour le **second semestre** de l'année universitaire 2023-2024 :

Président(e) : CLEVENOT Michaël

Membres :

ACAR Alper	FORGEOT Vincent
AKGUN Oghuzan	GRENARD Marcel
BECKER Bernadette	HMIDA Housseem
BESOMBES-PETIT Nathalie	JOANNIER Chloé
BONACHE Adrien	JOLY Patrick
BOURDIAU Jérôme	LODS Jérôme
BUTTARD Anne	MAURI Didier
CABOT Alexandre	MILLET Michaël
CHATEAU Malcom	PIEGAY Pierre
COMBOT Thierry	ROSAS SOTO Ivan
COUDRAY Armand	SCHONE Katharina
DOUSSOT Audrey	

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 5 mars 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

